

Réfection de la toiture de l'espace Jean TOURET

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Montbéliard



MAIRIE

DE

COURCELLES-LES-MONTBELIARD

☎ 03.81.98.18.53

☎ 03.81.90.19.62

courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de Courcelles-lès-Montbéliard

Marché à procédure adaptée Réfection de la toiture de l'espace Jean TOURET

Règlement de Consultation

Date limite de réception des offres
Vendredi 31 juillet 2015 à 16h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article I. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne des travaux de réfection de la **toiture de l'espace Jean TOURET** situé rue de la Chapelle à **COURCELLES-LES-MONTBELIARD**.

1.2 Procédure de passation

La présente consultation se déroule sous la forme d'un marché à procédure adaptée régi par l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de découpage en lots.

1.4 Conditions de participation des entreprises

L'offre, qu'elle soit faite par une entreprise ou un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors du dépôt ainsi que les prestations (détail et montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée (article 112 à 117 du Code des marchés publics).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article II. Condition de la consultation

2.1 Durée du marché – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Les travaux devront impérativement être exécutés avant le 30 novembre 2015.

La durée d'exécution devra impérativement être précisée par l'entreprise dans son offre.

2.2 Variantes

Les candidats doivent présenter une offre pouvant comporter des variantes (art 50 du Code des marchés publics) par rapport à la décomposition du prix global et forfaitaire proposée par le maître d'ouvrage.

2.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours, par mandat administratif, à compter de la date de réception des factures ou demandes de paiement.

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée, elle pourra être remplacée par une garantie à première demande.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.5 Conditions particulière d'exécution

Cette consultation est soumise au CCTG travaux.

Elle est également soumise au CCAG travaux.

Une offre qui ne satisferait pas ces conditions serait réputée irrégulière et rejetée.

2.6 Visite préalable

Une visite préalable à la remise des offres est obligatoire.

Article III. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le règlement de consultation,
- La décomposition du prix global forfaitaire,

Le dossier de consultation, disponible sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat par le secrétariat de la mairie:

Mairie de Courcelles-lès-Montbéliard
10 rue de Voujeaucourt
25420 COURCELLES-LES-MONTBELIARD
Tel: 03.81.98.18.53
Courriel: courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Il est également disponible gratuitement électroniquement ([http://www.courcelles-les-montbeliar.fr/.](http://www.courcelles-les-montbeliar.fr/)).

Article IV. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui:

Pièce de la candidature:

Situation juridique de l'entreprise conformément à l'article 44 du Code des marchés publics,
La capacité économique et financière de l'entreprise conformément à l'article 45 du Code des marchés publics,

Les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise conformément à l'article 45 du Code des marchés publics.

Pièces de l'offre:

L'acte d'engagement (DC3 non fourni): à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat,
La décomposition du prix global et forfaitaire,
L'attestation de visite de chantier,
Les documents demandés ci-dessus.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article V. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont:

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante:

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| → Coût prestations | 60 % |
| → Valeur technique de l'offre | 40 % |

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra entreprendre une négociation avec les entreprises classées en première, deuxième et troisième position.

Article VI. Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes:

- Nom du marché,
- La mention "ne pas ouvrir".

Ce pli doit contenir dans une enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante:

Mairie de Courcelles-lès-Montbéliard
10 rue de Voujeaucourt
25420 COURCELLES-LES-MONTBELIARD
TEL : 03.81.98.18.53

Horaires d'ouverture:

Lundi: 13h30-18h30

Mardi et jeudi: 8h-12h et de 13h30-18h30

Mercredi: 8h-12h

Vendredi: 8h-12h et de 13h30-17h30

Attention: la mairie sera fermée le lundi 13 juillet 2015.

Article VII. Renseignements complémentaires

7.1 Demande de renseignements

Toute demande de renseignements complémentaires sera adressée au secrétariat de la mairie.

7.2 Visites sur site

Une visite du chantier est obligatoire sur site. Le rendez-vous sera pris auprès du secrétariat de la mairie (adresse ci-dessus).